



Réunion du 3 juin 2015 à Coutances

Absent excusé : Damien LETULLE

Challenge des arbitres :

Ce challenge, qui a commencé par une séance d'information, avant de passer au côté festif, s'est déroulé dans une bonne ambiance. Le vainqueur et prochain organisateur est Gérard LEGOUPIL du club de Montebourg.

Formation et toutes réunions :

Suite au contrôle de la DDCS, il faudra dorénavant faire signer une feuille de présence aux participants et préciser les modalités d'obtention des salles (gratuité, location et son montant).

Handicap :

Suite à la question posée lors de la précédente réunion concernant un possible classement FFH dans une compétition FFTA, la réponse est non si pas précisée sur le mandat. L'archer porteur de handicap tire suivant le règlement de la FFTA. S'il a besoin d'une assistance sur le pas de tir, il doit apporter une fiche spécifique de la FFH.

DRE :

La dernière épreuve de cette catégorie qui s'est déroulée à Cherbourg a connu des conditions météo déplorables.

Trapta :

- Il doit être utilisé autant que faire se peut, et obligatoirement lors des championnats, manifestations sur lesquelles le CD 50 apporte sa contribution par la fourniture des médailles ou apport financier. Après l'accord des membres du CD 50 présents ce jour la tarification de location est revue à la baisse pour les FITA et Fédéral compte tenu du peu d'engagés sur ce type d'épreuve. Elle est dorénavant de 15 €.
- **Le refus de location du Trapta pour les championnats générera pour les clubs concernés, l'absence de priorité sur la saison suivante à l'organisation d'une épreuve de championnat.**
- L'achat d'une imprimante est accordé pour finaliser l'équipement annexe du trapta.

Concours :

- Le concours jeunes de Villedieu a été annulé, le nombre d'inscrits étant insuffisant.
- Le rassemblement jeune de Condé/Vire après une décision unanime des membres du CD50 est annulé, le nombre d'inscrits étant trop faible.

Le président rappelle qu'aucune manifestation interne dans les clubs ne doit pas être organisée lorsqu'il y a un championnat 50 pour ne pas pénaliser l'organisation des dits concours.

Les clubs qui ne respecteraient pas cette règle ne seront pas prioritaires pour l'organisation de compétition l'année suivante

Arbitrage concours 3D de Saint Lô :

Faute d'arbitre principal une demande de dérogation va être demandée à la ligue par Gérard LEGOUPIL responsable des arbitres de la Manche pour que l'arbitre principal soit un des arbitres du club Saint Lois.

Une réunion des arbitres devra être organisée à chaque début de saison pour établir le calendrier des arbitres. La priorité sera donnée à ceux qui seront présents lors de cette réunion.

Le 30 juin 2015 sera organisé à Coutances la première réunion de ce type.

Championnat de France de Coutances :

Les membres du CDOS seront invités au repas d'ouverture ainsi que les Présidents de club et membres du CD 50 de tir à l'arc. Le CDOS recevra une facture pour ses membres. Le CD prendra en charge les repas des Présidents de club et membres du CD tir à l'arc facturé par le club de Coutances.

Subventions :

Une aide de l'assemblée départementale est accordée pour l'organisation :

- D2 OHS Cherbourg 900€
- DNAP Coutances 3870€
- N2 OHS femmes 4000€
- N2 OHS hommes 4000€

Questions diverses :

- Hubert POTTIER, demande que l'intérêt collectif du tir à l'arc prime sur l'ensemble des décisions.
- Patrick DUFOUR demande quand sera réglée la subvention pour l'organisation de la DRE et le challenge des arbitres ? (voir avec le trésorier).
P.DUFOUR demande également quand les aides seront attribuées pour les formations des entraîneurs et arbitres, réponse du président quand les sommes seront votées et allouées par le CNDS
Josiane GIBERT conseille, pour le calendrier des formations aux entraîneurs, de consulter le site de la ligue.
- Eugénie LAUNEY et Patrick DUFOUR vont épauler David BESSIN pour le site internet.
- Le président demande de coopter au CD 50 Alain TURCK président du club d'Avranches, pour remplacer feu Ludovic GAUTIER. (vote unanime de l'assemblée moins 2 abstentions).
- David BESSIN doit mettre en place une réunion de formation pour l'utilisation du Trapta.

Le Président
Gérard LEVAVASSEUR

Le Secrétaire
Jean Bernard LANON